



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Saint-Brieuc, le **24 MAI 2022**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Virginie Beaufort
Tél : 02.96.62.43.86
pref-environnement@cotes-
darmor.gouv.fr

Madame le Maire

22560 TRÉBEURDEN

Objet : Pose de panneaux solaires sur toiture – M. Damien DESTOR

Référence : PA 022 343 22 C0002

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 18 mai 2022 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par M. Damien DESTOR pour la pose de panneaux solaires sur toiture. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 9 février 2022 une demande d'avis au titre de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, Chemin de Parc Ar C'Han, où s'appliquent notamment l'article L121-24 et l'article R121-5 du code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 18 mai 2022, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA

